

## Politique concernant les minerais de conflit

Les États-Unis ont promulgué en juillet 2010 la loi « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act » qui inclut la section 1502. Cette section régit la divulgation de toute utilisation de « Minerais de conflit ». Les minerais de conflit sont des minerais et autres dérivés provenant des mines de la République démocratique du Congo (RDC) et des pays voisins dont l'achat peut servir à financer directement ou indirectement des groupes armés engagés dans des guerres civiles entraînant des graves problèmes sociaux et environnementaux. Les quatre minéraux concernés sont l'or (Au), le tantale (Ta), l'étain (Sn) et le tungstène (W) communément connus sous le nom de 3TG. Ils peuvent tous être utilisés dans la fabrication de composants électroniques tels que les éclairages à LEDs.

Même si nous n'achetons pas directement ces minerais, ils peuvent toutefois être présents dans les matériaux et composants que nous utilisons.

Nous sommes dès lors engagés aux côtés de nos clients et fournisseurs afin qu'ensemble, nous mettions tout en œuvre pour acheter de manière responsable les matériaux et composants susceptibles de contenir ces minerais et entrant dans la fabrication des produits destinés à nos clients.

EFFILUX s'efforcera, dans la mesure du possible, d'intégrer les principes d'un approvisionnement responsable en minerais de conflit et collaborera avec ces partenaires afin de mieux sensibiliser la base de fournisseurs à ces problèmes. Notre déclaration concernant cette position sera communiquée à nos fournisseurs et nous attendons de leur part qu'ils adoptent des positions ou des politiques similaires pour leurs propres chaînes d'approvisionnement.

EFFILUX encourage ses fournisseurs qui fabriquent des composants, des pièces ou des produits contenant des minerais de conflit à se procurer ces matériaux auprès de sources hors des zones de conflit. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent des positions et des politiques concernant les minerais de conflit, qu'ils les respectent et les communiquent à leurs sous-traitants, et, dans la mesure du possible, qu'ils demandent à leurs fournisseurs en aval d'adopter et de respecter des positions et des politiques similaires.

Les questions relatives aux minerais de conflit peuvent être envoyées à [contact@effilux.fr](mailto:contact@effilux.fr)

Executed at Les Ulis,  
30/03/2020

